

Toronto, le jeudi 16 avril 2020

Chers parents, tuteurs ou tutrices,

La situation actuelle liée à la pandémie de la COVID-19 nous oblige tous à interagir davantage dans un environnement numérique. Il est donc possible que la cyberintimidation et la cybersécurité soient des éléments importants dans les semaines à venir.

L'intimidation en ligne peut prendre plusieurs formes, tels les insultes, le harcèlement, le partage de rumeurs, l'exclusion sociale, la publication de photos ou de vidéos gênantes, de commentaires racistes, sexistes ou homophobes, etc. Pour aider votre enfant à traverser cette période, l'équipe de Bien-être du Conseil a préparé une liste de suggestions accompagnées de ressources à utiliser à la maison.

Privilégiez la prévention en ayant un échange ouvert et continu avec votre enfant sur ses activités en ligne et en établissant avec lui des règles d'utilisation qui évolueront selon son âge. Voici une [fiche d'information](#) pouvant vous aider à élaborer une entente familiale pour l'utilisation d'Internet.

Dites à votre enfant de venir vous voir immédiatement s'il se sent mal à l'aise ou menacé en ligne. Ne tenez pas pour acquis que votre enfant le fera. Seulement 8 % des jeunes qui ont été victimes d'intimidation en ligne l'ont dit à leurs parents.¹

Surveillez les changements de comportement de votre enfant. Quelques signes de cyberintimidation à reconnaître chez votre enfant :

- Il commence à éviter d'utiliser son appareil mobile ou son ordinateur, ou, au contraire, il commence à passer beaucoup de temps à envoyer et à recevoir des messages textes, à jouer sur Internet ou à utiliser des réseaux sociaux.
- Il semble bouleversé, en retrait ou en colère après avoir reçu des courriels ou des messages textes.
- Il se fait de plus en plus discret au sujet de ses activités sur Internet et évite les conversations qui portent sur son ordinateur ou sur son appareil mobile.
- Il prend du retard dans ses travaux scolaires ou ses notes baissent.
- Il semble beaucoup plus triste, frustré, impatient ou en colère qu'à l'habitude.
- Il a de la difficulté à dormir et son appétit diminue.
- Il supprime soudainement ses profils et comptes de réseaux sociaux.
- Un grand nombre de nouveaux textes, de numéros de téléphone et de nouvelles adresses courriel commencent à apparaître sur son téléphone, son ordinateur ou ses autres appareils.
- Il bloque un ou plusieurs numéros ou adresses électroniques de ses comptes Internet ou de son courriel.²

¹ Adapté de https://habilomedias.ca/sites/default/files/tip-sheet/fiche-conseil_guide_cyberintimidation.pdf

² Adapté de <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/ntnl-scr/cbr-scr/cbrblng/prnts/child-bng-cbrlld-fr.aspx>

Si votre enfant subit de la cyberintimidation, les étapes à suivre sont :

1. **Prenez la situation au sérieux**, félicitez-le d'en avoir parlé et prenez le temps de l'écouter. Donnez-lui des conseils s'il vous le demande (voici [une fiche conseil](#) pour l'aider). Posez-lui des questions régulièrement pour vous assurer que les choses vont mieux.
2. **Conservez les preuves**. Prenez des captures d'écran des comportements intimidants.
3. **Signalez la cyberintimidation à l'école de votre enfant** si elle implique d'autres enfants de la même école. Établissez une entente avec votre enfant sur le moyen à prendre afin d'informer l'école. Même si la cyberintimidation se passe sur Internet, elle peut perturber l'environnement scolaire. Parlez-en d'abord à l'enseignant de votre enfant. Vous pouvez aussi vous adresser à la direction. Lorsqu'un plan d'intervention est établi avec l'école, informez l'école si l'intimidation se poursuit.
4. **Signalez les cas de cyberintimidation à votre fournisseur de services Internet ou de services mobiles**. La plupart des fournisseurs disposent de politiques d'utilisation acceptable (PUA) et peuvent normalement donner suite aux signalements de cas de cyberintimidation sur leurs réseaux ou vous orienter vers des services d'appui.
5. **Les cas de violence ou harcèlement peuvent être signalés à la police**. Voir [les lois canadiennes](#) pour mieux comprendre les comportements considérés comme des actes criminels.
6. **Obtenez de l'aide extérieure au besoin**. Si votre enfant montre des signes continus de dépression, d'anxiété, d'isolement, etc., consultez des services de santé mentale. Vous pouvez accéder aux services des travailleurs sociaux du Conseil par l'entremise de la direction d'école de votre enfant. Encouragez votre enfant à contacter Jeunesse, J'écoute au 1 800 668-6868 ou en envoyant le message texte CONNECT au 686868 pour parler à un conseiller.
7. **ÉVITEZ de:**
 - Dire à votre enfant de simplement ignorer la situation;
 - Blâmer l'enfant qui fait l'objet de cyberintimidation;
 - Conseiller à votre enfant de se venger. Si votre enfant commence à répondre, la situation peut s'aggraver et encourager l'enfant qui intimide.
 - Communiquer avec les parents de l'enfant qui intimide. Cela peut aggraver la situation. Les enseignants et les administrateurs de l'école peuvent établir un plan d'action qui aidera tous les enfants concernés.

Si votre enfant est celui qui pose un geste de cyberintimidation :

- Demeurez calme et assurez-vous d'abord qu'il cesse immédiatement d'échanger avec l'autre élève en ligne.
- Demandez-lui de vous expliquer la situation selon son point de vue.
- Dites-lui clairement qu'il n'est jamais acceptable d'être méchant ou cruel en ligne, même s'il s'agit d'une réaction à sa propre cyberintimidation ou s'il vient en défense à un ami qui en subit.
- Discutez avec lui de façons de réparer le dommage causé.
- Travaillez en partenariat avec l'école pour établir un plan d'intervention.³

³ Adapté de https://assets.ctfassets.net/1izjqx4ggt8c/7FLebszAPpomSBzlr5Qyqx/5a764315e034c73097a63091d58b74da/TELUS-Averti_Aider-nos-enfants-cyberintimidation_Sep-2018.pdf



Si votre enfant est témoin de cyberintimidation, encouragez-le à :

- Réconforter la personne ciblée en privé;
- Aider la personne ciblée à signaler ce qui se passe en parlant à sa famille, à ses amis, ou à l'école;
- Publier quelque chose de gentil au sujet de la personne ciblée;
- S'il se sent capable, parler à la personne qui a posé le geste d'intimidation en privé en lui demandant de cesser ces gestes.

Pour plus d'information à l'intention des parents et des tuteurs sur la sécurité en ligne, la cyberintimidation, les abus pédosexuels, et l'autoexploitation juvénile (c'est-à-dire le fait, pour une jeune personne, de créer, de transmettre ou de partager avec d'autres jeunes, par l'entremise d'Internet ou d'appareils électroniques, des photos ou des vidéos à caractère sexuel), consultez les ressources suivantes :

- [Sécurité publique Canada](#)
- [Enfants Avertis](#)
- [E-enfance](#)
- [ParentsCyberAvertis](#)
- [Les abus pédosexuels, ça vous concerne](#)
- [Être parent de préados ou d'ados à l'âge numérique](#)
- [Guide pour les familles : Faire face à l'autoexploitation juvénile](#)
- [Autoexploitation juvénile : Ce que les parents doivent savoir](#)
- [Infos pour les parents](#)

Un gros merci à notre équipe de bien-être pour l'élaboration de cette communication. Veuillez recevoir, chers parents, tuteurs ou tutrices, nos salutations les plus cordiales.

Le directeur de l'éducation,



Martin Bertrand

c. c. Membres du Conseil
Membres du Comité exécutif
Directions et directions adjointes des écoles

